

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2010

Convocation du: 23 décembre 2010

PRESENTS: GIROUD C. - ANDRE C. - BUGNARD JJ. - CLARET M - FERREIRA J. - GERBELOT M. - GINET R. - LAPERRIERE M.. - MARLIERE C - PAULAIS JJ. - PENOT G. - PETITCOLAS F. - PICON A.. - PILLET J. - REVIL MD. - ROSSET E. - ROSSILLON JL. - THOMAS M. - TRUCHE P.

Excusé: FONTAINE JP - ORTOLLAND A.- SARDET D. -
Suppléant Ansigny : PEILLAT W.

Après l'élection de Madame Joëlle PILLET en qualité de secrétaire de séance, le Conseil Municipal précise ne pas avoir d'observations particulières à formuler sur le compte rendu de séance du 28 septembre 2010.

Il apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Retrait du point X.3 : mise en place du compte épargne temps dans l'attente d'informations complémentaires.
- Ajout à l'ordre du jour : décision modificative n° 2 sur le budget de l'eau afin de permettre l'intégration des travaux réalisés sous mandat par le Syndicat de la Veise - révision des conditions de location de la salle d'animation au sou des écoles de Saint Girod.

Il prend également acte des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décisions prises par le Maire :

- Reprise d'une concession au cimetière communal délivrée à Monsieur Joannès RAMAZ. S'agissant d'une concession perpétuelle, aucun remboursement n'est effectué.
- Choix du CABINET CETE APAVE pour la mission coordination de la sécurité et de la protection de santé des travailleurs dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire. Le prix de cette prestation s'élève à la somme de 8 073.00 euros TTC.
- Approbation d'un contrat de location et de maintenance de photocopieurs pour la mairie et les écoles avec l'entreprise C'PRO PIXEL. Le prix de cette prestation s'élève à la somme de 1 168.99 euros TTC par trimestre pour une durée de 21 trimestres pour la location des photocopieurs en question. Le prix de copies (comprenant maintenance et toners) est fixé à 0.00497 euros HT pour le noir et blanc et 0.045 euros HT pour la couleur.
- Choix du Cabinet VIAL, géomètre expert à MARTHOD, pour deux missions d'assistance technique foncière pour l'achat de terrains vers la maison des associations ainsi que pour l'aménagement d'un parking et la sécurisation du carrefour de la route de La Chambotte. Les prestations comprennent négociations amiables et promesses de vente, élaboration des documents d'arpentage, établissement et présentation du dossier de DUP (comprenant dossier d'utilité publique et dossier d'enquête parcellaire, ainsi que la phase administrative d'expropriation).



- Choix de l'entreprise PROCOBAT de VAULX EN VELIN pour une prestation d'analyse technique au sein du comité technique en charge de l'étude des propositions des candidats admis à concourir pour le projet de nouveau groupe scolaire. Le prix de la prestation s'élève à la somme de 4 784.00 euros TTC.
- Approbation d'un avenant avec la SMACL, assureur de la Commune pour le contrat « flotte automobile ». Cet avenant porte sur l'actualisation annuelle du parc automobile et porte sur un montant de 92.87 euros.
- Approbation de la proposition de l'entreprise SARL PRO BAT de DRUMETTAZ CLARAFOND pour la réfection des peintures de la salle d'animation ; le coût des travaux s'élève à la somme de 16 735.03 euros TTC.
- Approbation de la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement d'un arrêt de bus à Futenex pour une dépense de 13 712.74 euros TTC.

I – RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 .

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) présente son rapport d'activité 2009.

Actuellement, 272 communes de Savoie, dont ALBENS, sont adhérentes au Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie qui dispose d'un patrimoine composé en 2009 de 5 426 postes de distribution publique, 5 203 km de réseau basse tension et 3 789 km de réseau moyenne tension, soit 8 992 km de réseau concédé.; celles qui ne le sont pas fonctionnent sous forme de régie d'électricité. Par ce transfert de compétence, le SDES est devenu l'interlocuteur privilégié auprès d'E.D.F. pour la concession concernant les ouvrages basse tension et haute tension situés sur le territoire concerné.

Le SDES assure les missions suivantes :

- négociation du contrat de concession et son actualisation,
- contrôle de la bonne exécution des clauses contractuelles,
- suivi patrimonial des biens concédés qui restent propriété des communes,
- représentation des usagers des services publics,
- négociation et la gestion de la convention environnement « spécifique Savoie » qui permet au SDES de subventionner à 60 % les travaux concernant les améliorations esthétiques du réseau de distribution publique,
- information aux collectivités locales.

Ses moyens financiers sont constitués :

- d'une redevance de fonctionnement R1 calculée à partir de la population municipale et des longueurs des réseaux BT et HTA des communes adhérentes de l'année n-1 ; elle est affectée au budget de fonctionnement du Syndicat et s'élève à 380 884.25 € pour l'année 2009.
- d'une redevance d'investissement R2 calculée à partir des travaux mandatés par les Communes adhérentes sur leur réseau concédé, en électrification et en éclairage public à l'année n-2 ; elle sert au subventionnement des projets liés à la convention spécifique Savoie et représente pour l'année 2009 une somme de 2 489 368.60 €.

L'intervention du SDES permet ainsi de contribuer au financement des travaux d'enfouissement de réseaux et d'amélioration esthétique des postes de distribution publique. Elle vient en complément de l'aide financière d'ERDF avec un taux global de subvention plafonné à 60% (SDES +ERDF). Depuis la création du SDES, 1153 dossiers ont été financés pour un montant total de travaux de 42.77 millions d'euros.

Pour notre Commune, les travaux d'enfouissement de réseaux place de la gare et de la rue du Mont Blanc ont fait l'objet d'une subvention de 32 500 euros.

Le SDES est aujourd'hui un syndicat en pleine mutation ; il représente une aide importante pour les petites et moyennes collectivités en terme financier mais surtout en conseils techniques. Si, à l'origine, il ne s'occupait que de l'enfouissement des réseaux électriques, les demandes des collectivités sont aujourd'hui multiples : pour les Communes c'est l'éclairage public et les économies d'énergie, pour le Conseil Général c'est la fibre optique et les réseaux à très haut débit.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité 2009 qui peut être consulté auprès du Secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture.

II – ACHAT DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME TUTTINO.

Par délibérations du 22 février 2010 et du 8 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré en vue de l'achat à Monsieur et Madame Marc TUTTINO des parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 2580 – 2582 et 2584 d'une surface globale de 67 m², parcelles situées au lieudit « Les Prés Langard ».

Suite à une erreur matérielle, il a été indiqué à tort dans la délibération du 8 avril 2010 que l'acte serait signé en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.

Il convient de confirmer que la régularisation de cet achat se fera bien en l'Etude de Maître PACAUD, comme indiqué dans la 1^{ère} délibération et conformément aux accords passés avec les vendeurs. Le Conseil Municipal donne son accord.

III – ACHAT DE TERRAIN A MONSIEUR BARBIN ET A MADAME PAGET.

Dans le cadre de l'aménagement du terrain multisport, la Commune a décidé, par délibération en date du 29 janvier 2010, d'acheter à Monsieur Patrick BARBIN et à Madame Annie PAGET la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 679 d'une surface de 110 m².

Pour permettre la régularisation par acte notarié, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter, compte tenu du prix d'achat global de 352 euros, une dispense de main-levée hypothécaire si engagement écrit du prêteur.
- De donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu Président de séance.

IV – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDE A L'OPAC DE LA SAVOIE : approbation d'un avenant.

La Commune a accepté par délibération du 4 décembre 2002, le réaménagement d'emprunts garantis pour un capital de 1 429 041.29 €. En 2007, cet emprunt (N° 1096031) a fait l'objet de remboursement anticipé de ses intérêts compensateurs, avenant accepté par le conseil Municipal en date du 11 juillet 2007.

Aujourd'hui l'OPAC souhaite réaménager ce prêt suite à la baisse de la marge du taux du livret A (taux d'intérêt actuariel passant de 4.05% à 2.97%), par conséquent l'engagement de la Commune s'en trouve minoré.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter cet avenant dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à l'OPAC
- De donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Martine CLARET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer l'avenant et accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de la séance.

V – DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET COMMUNAL et N° 2 DU BUDGET DE L'EAU.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité		9 000,00 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien		2 000,00 €		
D 6064 : Fournitures administratives		1 000,00 €		
D 61523 : Entretien de voies et réseaux		10 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		22 000,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	22 000,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	22 000,00 €			
Total	22 000,00 €	22 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2118 : Autres terrains		3 320,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 320,00 €		
D 2315-908 : Terrain de football	6 320,00 €			
D 2315-914 : Eclairage public/Electrifiat		3 000,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 320,00 €	3 000,00 €		
Total	6 320,00 €	6 320,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1687 : Autres dettes		36 000,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		36 000,00 €		
D 2315-11 : RESEAU EAUX DIVERS	36 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	36 000,00 €			
Total	36 000,00 €	36 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative n°4 pour le budget général et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'ensemble des formalités à accomplir.

Est également acceptée par le Conseil Municipal la décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau figurant en point supplémentaire à l'ordre du jour :

Dans le cadre des écritures d'intégration des travaux réalisés sous mandat par la Veise (conduites d'eau potable dans le cadre du projet de renforcement des Griots), les crédits initialement prévus au budget primitif au compte 2315 opération 11 renforcement des réseaux doivent être virés au compte 1687 autre dette pour un montant de 36 000 € afin de permettre de rembourser au Syndicat de la Veise l'avance de TVA consentie.

Arrivé en cours de séance de Monsieur Dominique SARDET, précédemment retenu par d'autres engagements.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ENGIN ET D'EQUIPEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC.

Lors des dernières fortes chutes de neige, des zones de la Commune d'Albens ont été très difficiles à déneiger du fait de la largeur des engins et de leur maniabilité.

Il conviendrait d'acheter un petit tracteur (largeur 1,10m) équipé d'une lame à neige et d'une saleuse qui permettrait de déneiger les secteurs inaccessibles aux autres engins et faciliter le déneigement des trottoirs.

Le service de déneigement se verrait ainsi améliorer tant au point de vue de la sécurité des usagers qu'au niveau de sa rapidité.

Le montant de cet achat s'élèverait à 26 330,42 € HT soit 31 491,18 € TTC

Cet achat pourrait être réalisé en 2011 pour être opérationnel pour la saison d'hiver 2011-2012.

Une demande de subvention, au titre du FDEC ou de toute autre ligne budgétaire du Conseil Général, peut être d'ores et déjà demandée.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention du Conseil Général de la Savoie au titre du FDEC ou de toute autre ligne budgétaire du Conseil Général pour l'achat d'un tracteur et de ses équipements de déneigement et pour un montant de 26 330,42 € HT,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Robert GINET, Premier Adjoint, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.
- De remercier une nouvelle fois les services techniques communaux qui assurent le service de déneigement.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu Président de séance.

VII – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU REVARD SUR LA ROUTE D'AIX LES BAINS.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de renforcement de l'éclairage public de la rue du Revard à la sortie de l'agglomération réalisés dernièrement. Cette opération a permis d'améliorer la visibilité de nuit en augmentant la puissance des luminaires.

Les travaux ont consisté à remplacer un tronçon de 5 luminaires (à partir du panneau d'agglomération en direction du centre) de faible puissance (environ 100-150 W) par des luminaires plus performants de 250 W. Ils ont coûté 3 812,85 € HT soit 4 560,17 € TTC.

VIII – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT VRD DU PAE LES BOIS.

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD dans le cadre du PAE « les Bois », la Commune a souhaité enfouir la ligne France Télécom pour permettre de faire des trottoirs et pour améliorer la qualité visuelle de la zone.

France Télécom propose une convention pour fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau aérien, France télécom prenant une partie des travaux à sa charge.

La Commune s'engage pour sa part à réaliser les travaux de génie civil par l'entreprise adjudicataire des travaux : Mithieux TP. La Commune règle directement les études et les travaux de génie civil aux entreprises adjudicatrices. France Télécom finance directement auprès de ses entreprises les travaux de câblage.

La participation à cette opération de chacune des parties est définie dans la convention comme suit :

- Montant dû par la Commune à France Télécom : 602,25 € (pour la participation aux travaux de câblage)
- Montant dû par France Télécom à la Commune : 2 091,53 € (pour la participation aux travaux de génie civil)

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention relative à l'enfouissement de la ligne France Telecom dans le cadre des travaux d'aménagement VRD du PAE les Bois,
- D'autoriser Monsieur Robert GINET, Premier Adjoint au Maire, ainsi que Monsieur François PETITCOLAS, Adjoint au Maire, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour signer cette

convention avec France Télécom et accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IX – ETUDE ET REALISATION D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION COMPRENANT DES APPARTEMENTS LOCATIFS ET INTERGENERATIONNELS ET UN LOCAL ASSOCIATIF COMMUNAL.

La Commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion, en concertation avec l'OPAC de la Savoie, en vue de la réalisation d'un immeuble rue Joseph Michaud.

Le Bureau du Conseil D'Administration de l'OPAC a confirmé, lors de sa réunion du 19 octobre 2010, la décision d'orienter le programme vers une résidence locative.

Le projet actuellement à l'étude, comprendra 10 appartements locatifs et intergénérationnels, des garages et un local associatif destiné aux personnes âgées. Bénéficiant d'équipements spécifiques tels qu'un ascenseur et des capteurs solaires thermiques pour la production de l'eau chaude sanitaire, ce projet

nécessitera des aides complémentaires qui seront sollicitées auprès de l'ADEME, le Conseil Général et la collectivité locale.

Le Conseil Municipal en conséquence :

- De demander le concours de l'OPAC pour l'étude et la réalisation du programme de construction tel que défini ci-dessus ;
- D'exonérer l'OPAC de la Savoie du versement de la taxe locale d'équipement ;
- De s'engager conjointement avec le Département de la Savoie à garantir les prêts que l'Office sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération ;
- De solliciter du Département de la Savoie les aides susceptibles d'être accordées à cette opération de construction ;
- De donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour conduire les démarches nécessaires, notamment pour étudier avec l'OPAC le montage juridique à envisager pour cette opération au mieux des intérêts de la Commune.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

IX – ATTRIBUTION DU PRIX ALBA 2011.

C'est à l'occasion de la présentation des vœux du Maire le 7 janvier prochain que sera remis le Prix Alba, traditionnellement attribué à une association ou une entreprise dont le travail est ainsi mis en avant.

Cette année, la commission animation et culture propose de récompenser l'ECAPLA : Entente des Commerçants, Artisans et Professions Libérales du Canton d'Albens.

Cette association participe activement à la vie locale en organisant notamment le marché de Noël qui attire chaque année un public nombreux. Les membres se mobilisent aussi lors du commerce en fête (promotions, animations, tombola pour le public) ainsi que pour une cause caritative avec un repas dansant organisé chaque année au bénéfice d'une association.

Le prix ALBA sera réalisé par le sculpteur Fernand TERRIER de VAULX.

X – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REHABILITATION DE L'ETANG DE CROSAGNY.

Depuis le début de l'année 2010, le SIREC a travaillé à l'adhésion de la Commune de BLOYE et à la révision des statuts du SIREC.

Ainsi, la Commune de BLOYE a délibéré pour adhérer au SIREC le 27 avril 2010, les conseils municipaux d'ALBENS et SAINT FELIX ayant de leur côté donné un avis de principe favorable à cette adhésion.

Un groupe de travail réunissant les trois Communes s'est réuni deux fois pour élaborer de nouveaux statuts qui ont été approuvés par le Comité Syndical du SIREC le 8 novembre 2010.

Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur le projet de nouveaux statuts du syndicat qui prendra désormais l'appellation « Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais (SIGEA) avec une extension de son périmètre par ajout de la Commune de BLOYE.

En matière de compétences, le Syndicat pourra notamment assumer des missions de :

PRESERVATION :

- Préservation de la biodiversité (faune, flore, habitats)
- Maîtrise foncière à long terme
- Participation aux politiques générales pour la préservation et la valorisation des zones humides, notamment NATURA 2000.

CONNAISSANCE ET GESTION :

- Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et culturel du site
- Gestion des milieux naturels
- Conservation et aménagement des ouvrages hydrauliques pour la gestion de l'eau des étangs (vannes, canal, digues) et entre l'étang et le moulin
- Conservation et aménagement du Moulin de Crosagny et de la glacière de BLOYE

MISE EN VALEUR :

- Communication pour l'information du public
- Ouverture à tous publics du site et du moulin, dans le respect des équilibres naturels et de la tranquillité de la faune.

Pour cela, le Syndicat s'assurera de la collaboration des Communes riveraines, notamment pour la gestion des accès au site, développera des partenariats avec les associations locales et avec le secteur technique et scientifique (conservatoires du patrimoine naturel).

Le siège du Syndicat reste fixé 261 Route d'Annecy à SAINT FELIX ; le Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais est la poursuite du Syndicat Intercommunal de Réhabilitation de l'Etang de Crosagny. IL sera institué à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée illimitée.

Chaque Commune sera représentée par quatre délégués, la désignation d'un suppléant avec voie délibérative étant prévue en cas d'empêchement de délégués titulaires.

En application du code général des collectivités, le Bureau est composé du Président et de cinq autres membres.

La contribution des Communes est prévue de la manière suivante :

- Au prorata de la population totale pour ce qui concerne la Commune de BLOYE,
- Le Solde étant pris en charge à part égale entre ALBENS et SAINT FELIX.

Le Syndicat aura la possibilité de demander aux Communes adhérentes une contribution exceptionnelle en vue de la constitution d'un fonds de roulement, et ce à due proportion des contributions communales.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux statuts qui annulent et remplacent les versions et modifications antérieures de 1990 et 2009.

X – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES.

Le personnel des services techniques est appelé dans nos collectivités, compte tenu de leur taille, a beaucoup de polyvalence.

Néanmoins certaines missions nécessitent des qualifications spécifiques que la collectivité est amenée à exiger de certains de ces personnels, comme le permis poids lourds. Afin de reconnaître cette qualification supplémentaire nécessaire au bon fonctionnement des services notamment en période hivernale, il paraît important de reconnaître cette qualification par une rémunération spécifique.



Le Conseil Municipal, sollicité par le Maire pour avis, propose après discussion de reconnaître cette qualification via le régime indemnitaire.

Cette indemnisation peut prendre forme par la majoration du coefficient affecté à l'indemnité administration et de technicité (IAT)

XI – PLAN ET REGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL.

La Commission des Ressources Humaines a été saisie pour réfléchir sur la proposition du Centre de Gestion et du CNFPT pour un règlement et plan pluriannuel de formation du personnel communal.

Concernant le plan de formation il est apparu opportun à la Commission de retenir le plan de formation pluriannuel mutualisé élaboré par le CNFPT après concertation et recueils des besoins sur les 7 territoires du département. Des orientations ont été retenues au niveau du département et au niveau des 7 territoires et ont donné lieu notamment à une offre de formations territorialisées.

Monsieur le Maire a saisi le Comité Technique Paritaire en ce sens qui a émis un avis favorable en date du 21 octobre 2010.

Le règlement de formation, a été proposé sous forme de projet par le Centre de Gestion. La Commission des Ressources Humaines a émis certains arbitrages pour finaliser le document qui portaient notamment sur les indemnisations des frais liés aux différentes formes de formation. Monsieur le Maire a saisi le Comité Technique Paritaire sur ce règlement, qui a émis un avis favorable en date du 13 décembre 2010.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter le plan de formation pluriannuel mutualisé élaboré par le CNFPT et le CDG 73
- D'accepter le règlement de formation
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'ensemble des formalités à accomplir

XII – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL.

La Commune d'ALBENS, s'est engagée dans la numérotation de ses rues. Compte tenu du travail supplémentaire que cela occasionne, la Commune souhaite créer un emploi occasionnel à temps complet.

La rémunération sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon indice brut 297 majoré 292.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, saisonnier à temps complet, aux Services Techniques pour faire face aux besoins occasionnels du 15 février 2011 au 15 mai 2011 renouvelable une fois.
- D'autoriser Monsieur le Maire pour assurer la publicité de vacances d'emplois auprès de Centre de Gestion et à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

XIII – RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS.

- **Urbanisme** : l'année 2010 se solde avec 42 demandes de permis de construire et 66 dossiers de déclaration préalable instruits, chiffre qui sera vraisemblablement en hausse dans l'avenir compte tenu des projets à l'étude. On peut noter également l'importance croissante des demandes de certificats d'urbanisme d'information, désormais instruits par les services communaux.
- **Travaux** : les travaux du PAE les Bois ont été réceptionnés et ont fait l'objet de réserves notamment au niveau de la voirie. Sont également achevés les travaux d'aménagement Rue Lamartine alors que les travaux d'étanchéité à la charge de la Commune dans le cadre du sinistre Rousseau rue du Revard sont partiellement achevés, la reprise des enrobés ne

pouvant intervenir qu'au printemps. La réfection des peintures de la salle d'animation est également en cours et bénéficie d'une subvention de la Région Rhône Alpes. Dans le cadre de la procédure de concours pour le nouveau groupe scolaire, les trois candidats ont remis une esquisse qui, après intervention d'un huissier pour en préserver l'anonymat, a fait l'objet d'un premier examen par le comité technique ; le rapport du comité technique sera présenté au jury le 19 janvier 2011

Parmi les projets en cours de réflexion, figurent aussi :

- La numérotation des rues : le travail préparatoire en cours devrait permettre la mise en place dans le courant du 1^{er} semestre 2011 ;
- Le projet de dépose cars rue du 8 Mai 1945 ; une réflexion est en cours avec les différents intervenants concernés par le projet (Conseil Général de la Savoie, principal du Collège Jacques Prévert, parents d'élèves, Commune). La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet AIXGEO ;
- La réalisation d'un diagnostic en matière d'accessibilité de la voirie communale et des bâtiments communaux aux handicapés. Le recrutement d'un bureau d'études est en cours.

- **Vie scolaire** : suite à la mise en place d'un nouveau règlement, et pour tenir compte des observations formulées par les parents, la Caisse des Ecoles vient d'entériner des mesures d'assouplissement tant au niveau de la cantine scolaire qu'au niveau de la garderie. La fin de l'année scolaire a été marquée par le passage du Père Noël, moment toujours apprécié par les petits et grands.
- **Jeunesse** : en concertation avec la commission des travaux, la commission étudie le projet de terrain multisport, pour lequel une 1^{ère} esquisse a été établie par le maître d'œuvre, le Cabinet WILLEM DEN HENGST. Les accès et les aménagements paysagers doivent être particulièrement étudiés. En ce qui concerne les clubs houses, une consultation a été lancée pour le recrutement d'un maître d'œuvre ; le choix interviendra prochainement. Le Conseil Municipal doit par ailleurs réfléchir à la réalisation de l'équipement communal prévu dans le cadre de la ZAC Le Jardin des Poètes. La salle d'animation étant maintenant équipée d'un vidéo-projecteur, la retransmission du match de rugby France/Angleterre aura lieu le 26 février 2011.
- **Animation - Vie associative** : après l'embrassement de l'église pour Noël, la commission prépare désormais la cérémonie des vœux qui se déroulera le 7 janvier 2011.
Location de la salle d'animation au Sou des Ecoles de Saint Girod : le Conseil Municipal accepte de réduire de moitié le montant de la location de la salle d'animation à cette association (soit 200 euros au lieu de 400 euros). En effet, l'organisation d'un concert dans la Commune le même jour que la soirée du Sou des Ecoles - sans que l'Association en ait été informée dans les délais - n'a pas permis d'assurer le succès habituel de cette manifestation.

Joëlle PILLET,

Secrétaire de séance,



Claude GIROUD,

Maire d'ALBENS

